



Strasbourg, 4 avril 2008

**Greco (2008) 7F**

**37<sup>ème</sup> Réunion Plénière du GRECO**  
(Strasbourg, 31 mars – 4 avril 2008)

**DECISIONS**

Lors de sa 37<sup>ème</sup> Réunion Plénière (Strasbourg, 31 mars – 4 avril 2008), le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :

1. adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2008) 8F) ;

#### Informations

2. prend note des informations fournies par le Président, le Vice-Président, les Délégations et le Secrétaire Exécutif telles qu'elles figurent dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2008) 8F) ;

#### Troisième Cycle d'Evaluation

3. adopte les Rapports d'Evaluation du Troisième Cycle sur :
  - l'Estonie (Greco Eval III Rep (2007) 5F – Thèmes I et II)
  - l'Islande (Greco Eval III Rep (2007) 7F – Thèmes I et II) ;
4. invite les autorités de l'Estonie et de l'Islande à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés à la décision 3 ci-dessus ;

#### Premier et Deuxième Cycles d'Evaluation conjoints

5. adopte le Rapport d'Evaluation des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur la Suisse (Greco Eval I-II Rep (2007) 1F) ;
6. invite les autorités de la Suisse à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 5 ci-dessus ;

#### Procédure de Conformité du Premier Cycle

7. note avec satisfaction l'autorisation de publier les Addenda aux Rapports de Conformité du Premier Cycle sur la Bosnie-Herzégovine et sur la Moldova adoptés lors du GRECO 34 (octobre 2007) et du GRECO 36 (février 2008) respectivement ;

#### Procédure de Conformité du Deuxième Cycle

8. adopte les Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur :
  - Chypre (Greco RC-II (2008) 1F) et
  - la Hongrie (Greco RC-II (2008) 4F) ;
9. note avec satisfaction que les autorités de la Hongrie autorisent la publication du rapport de conformité mentionné à la décision 8 ci-dessus ;
10. invite les autorités de Chypre à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport de conformité mentionné à la décision 8 ci-dessus ;

### Procédure de conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints

11. adopte le Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur la Turquie (Greco RC-I/II (2008) 2F) ;
12. invite les autorités de la Turquie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport de conformité mentionné à la décision 11 ci-dessus ;

### Echange de Vues

13. tient un échange de vues avec M. Martin KREUTNER, Président de *European Partners against Corruption* (EPAC) ;

### Calendrier des prochaines réunions

14. note que le Bureau tiendra sa 44<sup>ème</sup> réunion à Strasbourg le 19 mai 2008 ;
15. décide de tenir sa 38<sup>ème</sup> Réunion Plénière à Strasbourg du 9 au 13 juin 2008.